

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage 21.10.2018

Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Zwischenstaatliche Beziehungen, Migrationspolitik
Akteure	Reimann, Lukas (svp/udc, SG) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1998 - 01.01.2018

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Guignard, Sophie
Käppeli, Anita
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Guignard, Sophie; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia 2018. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Zwischenstaatliche Beziehungen, Migrationspolitik, 2011 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 21.10.2018.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Sozialpolitik	1
Soziale Gruppen	1
Migrationspolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

UNO Organisation der Vereinten Nationen
AuG Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer

ONU Organisation des Nations unies
LEtr Loi fédérale sur les étrangers

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Zwischenstaatliche Beziehungen

MOTION
DATUM: 30.09.2011
ANITA KÄPPELI

Nationalrat Reimann (svp, SG) reichte eine Motion ein, welche den Bundesrat verpflichten sollte, sich für die Christen im Irak einzusetzen. Er stellte vier Forderungen auf; so sollte sich die Schweiz für die religiösen Minderheiten einsetzen, diese im Rahmen der schweizerischen humanitären Aktivitäten vor Ort durch den gezielten Aufbau von säkularen Strukturen schützen, sich auf internationaler Ebene gegen die **Christenverfolgung** im Irak einzusetzen sowie einen UNO-Resolutionsentwurf zum Schutz dieser Minderheit einbringen. Die grosse Kammer folgte den Empfehlungen des Bundesrats und nahm lediglich die ersten drei Forderungen des Motionärs an.¹

MOTION
DATUM: 08.03.2012
EMILIA PASQUIER

La motion Reimann (udc, SG), demandant une **protection des chrétiens en Irak**, a été adoptée par le Conseil des Etats avec les modifications apportées par le Conseil national. Ce dernier avait adopté les trois premiers points proposés par le motionnaire, soit des mesures visant à protéger les minorités religieuses en Irak, un engagement humanitaire de la Suisse afin de créer des institutions démocratiques laïques et la demande d'une investigation publique dénonçant les violences faites aux chrétiens. Le dernier point demandant à la Suisse d'intervenir auprès de l'ONU afin de contraindre le régime irakien et les forces militaires avait été refusé.²

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Migrationspolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 06.03.2012
EMILIA PASQUIER

Lors de sa session de printemps, le Conseil national a refusé une initiative parlementaire Reimann (udc, SG) qui, prenant exemple sur le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie, demandait que **l'immigration soit réglée par un système de points**. Les immigrants seraient ainsi jugés en fonction des besoins économiques de la Suisse, ainsi qu'en fonction de leurs connaissances linguistiques, qualifications, état de santé, âge, état financier, respect de la loi, pays d'origine et volonté ou aptitude à l'intégration. Le conseiller national n'a su convaincre que son groupe en ne récoltant que 49 voix contre 130 voix opposées à l'initiative.³

MOTION
DATUM: 12.06.2017
SOPHIE GUIGNARD

Depuis la révision de 2008 de la loi sur les étrangers (LEtr), les cantons ont la possibilité d'établir un contrat d'intégration avec les migrants. Le député Lukas Reimann (udc,SG), à l'aide d'une motion, a souhaité rendre ce **contrat contraignant pour les étrangers**. Ainsi, un étranger ne parlant aucune langue nationale, ne respectant pas l'ordre public ou les valeurs suisses se verrait révoquer son titre de séjour, ou pourrait voir son permis d'établissement se transformer en titre de séjour. Pour cela, le saint-gallois souhaite que l'article 54 de la LEtr soit révisé, de manière à ce que le catalogue de conditions d'intégration soit plus clair et juridiquement applicable. Les sanctions devraient elles aussi être concrétisées et rendues obligatoires. Lors du débat en chambre basse, le Conseil fédéral a rappelé la récente révision de la loi sur les étrangers en soulignant les dispositions prises pour la favorisation de l'intégration, qu'il estime actuellement suffisantes. La motion a été rejetée par 124 voix contre 61, à savoir la totalité du camp UDC et deux députés PDC. Il y a eu deux abstentions, elles aussi issues du camp démocrate chrétien.⁴

MOTION
DATUM: 20.09.2017
SOPHIE GUIGNARD

Le Conseil national a refusé en septembre 2017 une motion Reimann (udc, SG) intitulée: **Autorisation de séjour ou d'établissement. Exclure les allocataires sociaux**. Les députées et députés ont suivi l'avis du Conseil fédéral, qui considérait que les modifications apportées en décembre 2016 à la loi sur les étrangers étaient suffisantes pour atteindre les objectifs poursuivis par la motion. L'objet a été refusé par 115 voix contre 68 et 1 abstention.⁵

- 1) AB NR, 2011, S. 1841.
- 2) BO CN, 2011, p. 1841; BO CE, 2012, p.150s..
- 3) BO CN, 2012, p. 246ss.; Lib. 7.3.12.
- 4) BO CN, 2017, p. 1041 ss.
- 5) BO CN, 2017, p.1481 s.